

CONCOURS NATIONAL

Samuel PATY: "SE CONSTRUIRE CITOYEN"

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, rue La Fayette

75010 PARIS

Tél 01 47 70 09 59

federation@dden-fed.org

RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

Le concours national « Se construire citoyen » est ouvert aux Etablissements d'enseignement public. Il porte sur les activités d'éveil, d'élaboration et de conduite collective d'un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité ou de l'humanité adaptés à chaque tranche d'âge.

Objectifs : Ce projet a l'ambition de transmettre aux élèves, citoyens en devenir, les valeurs et les principes républicains par la mise en action d'un projet collectif. De faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant aux élèves de construire et développer des projets au service des autres. Permettant ainsi d'acquérir par l'action, individuellement et collectivement, l'accomplissement progressif de leur pleine liberté de conscience, tout en forgeant leur esprit critique afin de devenir des citoyens autonomes éclairés à l'aune de leur raison.

Démarche : L'engagement dans ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit d'engagement citoyen dans une dynamique d'éducation. En s'inscrivant à ce concours, les enseignants pourront ainsi prolonger, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, le programme de l'Education Morale et Civique et faire mieux connaître la qualité de notre enseignement public.

Le concours peut s'appuyer sur les outils de la Fédération : livret « Laïcité », expositions « Qu'est-ce que la laïcité », « La Charte de la Laïcité » ou ceux de ses partenaires. Le « Défenseur des droits » met à la disposition des établissements scolaires qui s'inscrivent à « Se construire Citoyen » une palette d'outils pour comprendre le droit (vidéos, bandes dessinées, jeux, affiches).

Ces ressources pédagogiques sont conçues pour favoriser une réflexion critique.
<https://www.defenseurdesdroits.fr/sensibilisation-des-jeunes-publics-187>

Le champ d'intervention du concours couvrira tout l'espace d'expression de la laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté, du développement durable et de la solidarité en faisant vivre le triptyque indissociable Liberté-Egalité-Fraternité. Toutes formes d'expressions culturelles, artistiques, d'actions ou d'engagements concourant au développement de la citoyenneté y seront admises.

• ARTICLE 1

La Fédération Nationale des Délégués Départementaux de L'Education Nationale (FNDDEN), organise, à l'attention des établissements d'enseignement public, écoles et collèges, le Concours des jeunes citoyens, intitulé : **Samuel PATY "SE CONSTRUIRE CITOYEN"** placé sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale. **Chaque Union est organisatrice du concours à l'échelon départemental.** Elle transmettra à la Fédération les projets retenus par son jury départemental pour participer au concours national, accompagné du procès-verbal de son jury comprenant le classement départemental et les avis sur les projets.

• ARTICLE 2

Seuls les trois cycles des écoles publiques et les classes de 6ème et classes SEGPA des collèges publics peuvent participer au concours national. Chaque Union décidera d'étendre le concours départemental aux collèges publics.

• ARTICLE 3

Pour apprécier les travaux des élèves, un jury est constitué à l'échelon départemental.

Ce jury est composé :

- **De représentants de l'Éducation nationale** : DDEN, enseignants, etc.
- **De représentants locaux** : élus, membres d'associations, etc.
- **De personnalités qualifiées** : spécialistes de la laïcité, de l'éducation, etc.

L'objectif est de réunir un jury diversifié, reflétant la richesse du territoire et permettant une évaluation juste et équitable des travaux des élèves.

Les associations départementales des maires pourront être associées au jury départemental.

• ARTICLE 4

Les inscriptions au concours **Samuel PATY« Se Construire Citoyen »** doivent être déposées avant les vacances de fin d'année civile par le DDEN avec l'accord du Directeur (trice) de l'école, de l'établissement, ou le maître de la classe, auprès du référent du concours de l'Union départementale des DDEN.
(A chaque édition les dates d'inscription seront précisées par circulaire.)

• ARTICLE 5

Pour apprécier les travaux des élèves, le jury départemental étudiera les dossiers transmis par les établissements début mai. *(Le jour exact sera défini chaque année par circulaire.)*

Ces dossiers comprendront :

- **La fiche de candidature** complétée par l'avis motivé du DDEN de l'école.
- **Le dossier complet du projet illustré et établi par la classe, l'école ou l'établissement ou groupe d'établissements.** Il sert de compte rendu des travaux réalisés par les élèves, aidés par leurs enseignants. Il permettra de voir l'évolution de la réalisation du projet et les éventuelles difficultés surmontées.

- **Le carnet de bord des concourants** mettant en exergue leurs implications personnelles. Il répondra à certaines contraintes : toutes les feuilles seront solidaires et solidement reliées. Si des éléments (photos, prospectus, éléments naturels ...) sont attachés, collés, ils devront l'être efficacement.
- **Les éventuelles réalisations** (expositions, travaux d'élèves, ...)
- **La couverture médiatique** qu'il aura suscitée (photocopie d'articles de presse)
- Les coopérations éventuelles qu'il aura rassemblées (intergénérationnel).

Nous préconisons de privilégier un dossier numérique par clé USB ou lien web.

• ARTICLE 6

De plus, au vu de la qualité et de la pertinence des projets, des prix spéciaux pourront être décernés à :

- La promotion du développement durable.
- L'entraide apportée à l'intégration républicaine dans l'école ou les quartiers.
- La solidarité et la laïcité.
- L'égalité filles-garçons.
- Le sens du collectif, construire un avenir en commun.

• ARTICLE 7

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation, sans réserve du présent règlement, des décisions prises par les jurys, de la publicité et la publication des projets et/ou photos des cérémonies de remises de prix.

Nos partenaires

